ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/OANR5I.15OE11958



15ème legislature

Question N° : 11958	De M. Gabriel Attal (La République en Marche - Hauts-de-Seine)				Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur				Ministère attributaire > Justice	
Rubrique >sécurité des biens et des personnes		Tête d'analyse >Prévention face au Momo Challenge		Analyse > Prévention face au Momo Challenge.	
Question publiée au JO le : 04/09/2018 Date de changement d'attribution : 18/09/2018 Question retirée le : 20/11/2018 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Gabriel Attal alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur les dangers liés à un nouveau phénomène véhiculé par les réseaux sociaux : le « Momo Challenge ». En l'espèce, ce dernier réalise une pression psychologique sur les plus jeunes et les met en danger en les obligeant à réaliser des défis de plus en plus dangereux. En cas de non réalisation, les victimes sont alors menacées de voir leurs informations personnelles et photos, préalablement piratées, rendues publiques, voire même menacées de mort. Récemment, les autorités argentines ont déploré le suicide d'une jeune fille de 12 ans, semble-t-il poussée à l'acte par un ultime défi. La rapidité avec laquelle cette nouvelle pratique s'est diffusée dans le monde interpelle et questionne sur les dispositions mises en place en France afin de prévenir et protéger les plus jeunes face à cette pratique. Il le remercie de lui détailler ces informations.